

Image not found or type unknown



Droit de passage pour garage transformé en local commercial

Par itia, le 27/12/2015 à 16:54

Bonjour,

J'habite Marseille et je suis copropriétaire. Autour de mon immeuble, il y a un certain nombre de garages dont un qui a été transformé en local commercial. J'ai pris l'habitude de me garer devant (à une distance correcte pour ne pas gêner l'accès piéton au local), ne pensant pas gêner puisque ce n'est plus un garage. Aujourd'hui on m'a menacée d'envoyer ma voiture à la fourrière parce que je n'avais pas le droit de me garer devant ce local. Mes questions sont les suivantes : conserve-t-on un droit de passage lorsqu'un garage est transformé en local commercial (agence immobilière)? Peut-on laisser sa voiture devant son garage sur la partie du trottoir qui appartient à la copropriété?

je vous remercie
Cordialement